

## Conditions financières

L'établissement par les avocats de leurs états d'honoraires et frais n'est pas réglementé. Dans l'état actuel, ces états ne peuvent dépasser les limites d'une juste modération.

C'est dans le but de respecter ce critère que, compte tenu de la nature de la tâche qui nous est confiée, nous suggérons de travailler sur base d'un taux horaire.

I. Pour les avocats de notre société, spécialisés dans les matières qui vous concernent, en charge du dossier, les tarifs horaires TVAC, sont les suivants :

- Maître Luc HERVE 211,75 euros
- Collaborateurs de 169,40 euros  
à 60,50 euros

Pour les clients personnes physiques, agissant à titre privé, une réduction du tarif horaire peut être envisagée, sur demande expresse intervenant avant toute facturation. Les taux horaires seront alors fixés comme suit (TVAC) :

- Maître Luc HERVE 193.60 euros
- Collaborateurs de 145.20 euros  
à 60,50 euros

Si l'affaire devait durer plus d'une année, ces tarifs pourraient être adaptés pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie et de la progression des plus jeunes collaborateurs dans l'organisation du bureau.

Lorsqu'un dossier doit être défendu au contentieux, en cas de succès, l'état final comprendra un complément équivalant à 2% du résultat du litige ou de l'affaire, en principal, frais, intérêts et accessoires de toute nature.

En cas de cession à titre onéreux d'une société ou d'une entreprise, l'état final sera majoré de 1% de la valeur de la société ou de l'entreprise cédée lorsqu'elle est inférieure ou égale à 1.000.000,00 EUR, de 0,5% de la valeur dépassant ce dernier montant jusqu'à 5.000.000,00 EUR et de 0,3% de la valeur dépassant ce dernier montant.

II. Quant aux frais à exposer pour la défense de vos intérêts, ils seront comptabilisés comme suit, sous réserve d'une indexation au fil du temps. Ces frais TVAC, s'élèvent à :

### **Frais administratifs**

- ouverture du dossier: 60,50 euros

**Frais de bureau**

- page dactylographiée: 12,10 euros
- photocopie: 0,60 euros

**Frais de déplacement**

- voiture: 0,61 euros/km
- train, avion: prix coûtant

**Frais de communication**

- téléphone (forfait): 10% des frais de bureau
- recommandé  
(modifiable selon le tarif postal): prix coûtant
- envoi express: prix coûtant
- fax: 1,82 euros/minute

**Frais de justice**

- (frais de greffe, d'huissiers, ...)
- prix coûtant

**Frais divers**

- Timbres fiscaux,  
Frais d'actes administratifs
- prix coûtant

Nous serons amenés à réclamer au fil du temps des provisions ou à adresser des états provisionnels, qui seront calculés sur base du temps effectivement presté.

Nous y indiquerons donc les heures que nous avons déjà consacrées au dossier, ainsi que, le cas échéant, les dépenses dont nous avons fait l'avance pour nous permettre de progresser.